

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(secrétaire de séance : François-Régis SABY).*

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,
PEYRARD Guy et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions foncières, aliénations, échanges de parcelles, et mises en réserve de parcelles passés de gré à gré en-dessous de 90 000 €.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2016-04-25/10 du 25 avril 2016 approuvant le principe de procéder à l'agrandissement de la ZA des Lardons à Raucoules, et les délibérations n° DC/2019-07-18/03 du 18 juillet 2019 et n° DC/2019-09-11/04 du 11 septembre 2019 attribuant les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Il indique que les travaux d'aménagement de cette zone d'activités sont maintenant achevés et que le découpage définitif du parcellaire vient d'intervenir, permettant donc d'envisager la vente des lots aux entreprises intéressées.

M. le Président propose d'étudier la vente d'une plate-forme industrielle au bénéfice de l'entreprise VERT HAUT FOREZ TP (43290 Montregard) :

- Vente d'une plate-forme industrielle de la Communauté de Communes à la SCI MVI – 43290 Raucoules (représentant l'entreprise VERT HAUT FOREZ TP),
- Parcelle : D 1393 (3 418 m²) sise aux Lardons sur la Commune de Raucoules,
- Conditions financières :
 - o Prix de vente de la plate-forme : 10 € HT le m² la surface plate-formée utile (2 310 m²) et 1 € pour l'ensemble des talus (1 108 m²)
 - o Prix global de vente : 23 101,00 € HT plus la TVA de 4 620,20 €, soit au total 27 721,20 € TTC

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

- o Pour : 8
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 21 février 2024

Date d'affichage :

Le 21 février 2024

DECISION N° :

DB/2024-02-27/05

OBJET DE LA SEANCE :

Zone d'Activités
des Lardons (Raucoules)

Vente plate-forme
VERT HAUT FOREZ TP

AR Prefecture

043-244300307-20240227-DB2024022705-AU
Reçu le 05/03/2024

- Avis des domaines :
 - o Vente plate-forme : avis non conforme – non valorisation à 10 € HT le m² l'ensemble des terrains vendus, vu l'importante surface des talus (+ de 25% de la surface cédée).
- Notaire : Me SIMONET (Dunières)

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la vente par la Communauté de Communes à la SCI MVI (Raucoules) d'une plate-forme industrielle sise aux Lardons sur la Commune de Raucoules (parcelle D 1393 de 3 418 m²) au prix de 23 101,00 € HT (plus la TVA de 4 620,20 €, soit au total 27 721,20 € TTC),
- décide de passer outre l'avis des Domaines en date du 22 février 2024 pour la vente de la plate-forme considérant que le prix de vente (10 € HT le m²) n'est appliqué qu'au terrain plate-formé ; les talus d'une surface importante (+ de 25% de la surface cédée) sont valorisés globalement à 1 € dans le prix de vente total,
- désigne Maître SIMONET, notaire à Dunières, pour établir l'acte de vente correspondant,
- dit que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- charge M. le Président de signer l'acte de vente correspondant et toutes pièces utiles.
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

François-Régis SABY,
Secrétaire



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20240227-DB2024022705-AU
Reçu le 05/03/2024